

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



CAFFA

Formation et certification

Information

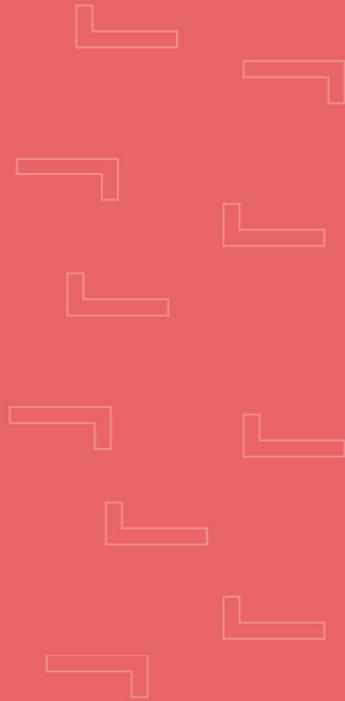
**Certification d'aptitude aux
fonctions de formateur académique**

11 septembre 2019

SOMMAIRE

- La certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique
 - Une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel
- La certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique
 - Un cadre réglementaire national
 - Les textes de référence
 - Les conditions d'inscription
 - Le portail académique
 - Les épreuves
 - Le calendrier académique
- La certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique
 - La formation et l'accompagnement des candidats

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



académie
Dijon 
RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

*Une ambition nationale visant
l'amélioration de la qualité de la
formation des personnels
d'enseignement et d'éducation tout au
long de la vie et la montée en puissance
de l'expertise professionnelle*

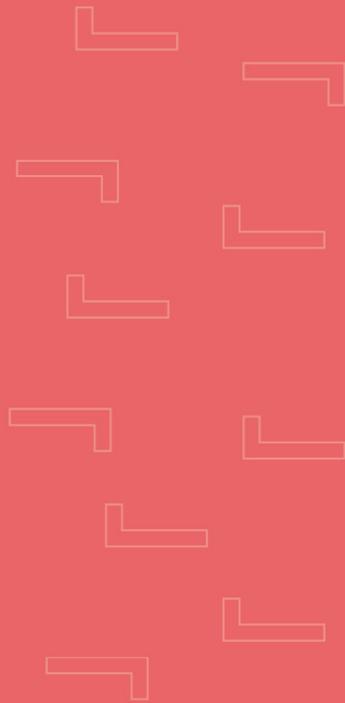


Les finalités de cette certification professionnelle

- à l'image de ce qui est instauré dans le premier degré, constituer un vivier de formateurs « certifiés » pour intervenir dans la formation initiale et/ou continue second degré ;
- amener les formateurs, lors de la préparation à ces épreuves, à réfléchir sur leurs pratiques professionnelles, formaliser en s'appuyant sur les recherches en éducation et communiquer sur l'analyse conduite ;
- enrichir le parcours professionnel, attesté par une « certification » présente dans le dossier et valorisé lors des évaluations de carrière (PPCR), notamment pour l'accès à la classe exceptionnelle.



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

*Un cadre réglementaire national précis
pour une certification académique*

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

- *Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015*
- *Arrêté du 20 juillet 2015*
- *Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015*

Le décret du 20 juillet institue une **certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)**, exigée des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré.



Les conditions d'inscription

▪ La certification est délivrée

- à l'issue d'un examen ouvert aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation titulaires, ainsi qu'aux contractuels en CDI,
- et justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou CPE titulaire ou non titulaire dans :
 - un EPLE
 - une unité spéciale d'enseignement
 - une école supérieure du professorat (IUFM, ESPE, INSPE)
 - ...
- Les services peuvent avoir été accomplis de manière discontinue ou à temps partiel. Sont également pris en compte les services effectués, dans les mêmes conditions, hors du territoire national.

VOIR Site académique

<http://www.ac-dijon.fr/cid95469/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique.html>



Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Le portail académique

► ELÈVES ► ETUDIANTS ► PARENTS ► PERSONNELS PRESSE NEWSLETTER SERVICES EN LIGNE

 **académie Dijon** | **ac-dijon.fr**
Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Entrez votre recherche ici

Retrouvez toute l'information sur le site education.gouv.fr

ACADÉMIE | ECOLE, COLLÈGE, LYCÉE | ORIENTATION, FORMATIONS | EXAMENS ET CONCOURS | ACTION ÉDUCATIVE

UNE+ | Bac 2021 | Bourgogne-Franche-Comté | Le projet académique | Ecole inclusive | **S** | Persévérance scolaire / FSE



S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER

- Annuaire
- Contact
- Photos
- Facebook
- Flux RSS
- e-services
- PIA
- Webmail
- Twitter
- Disciplines
- B.O.

1 2 3 4 5

Le portail académique



ACADÉMIE

ECOLE, COLLÈGE, LYCÉE

ORIENTATION, FORMATIONS

EXAMENS ET CONCOURS

ACTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

Attestations - Relevés de notes - Diplômes
Communications de copies d'examen
Candidats en situation de handicap
Diplômes étrangers : ENIC NARIC
Eduscol
CNDP

VOIE PROFESSIONNELLE (BAC PRO, CAP, BEP, MC, BP, BMA)

Baccalauréat professionnel (BCP)
Brevet d'études professionnelles (BEP)
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)
Mention complémentaire (MC)
Brevet professionnel (BP)
Brevet des Métiers d'Art (BMA)

FAQ

Examens de la voie professionnelle
CAP petite enfance

INDEMNISATION DES JURYS - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

L'application IMAG'IN



Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DIPLOME NATIONAL DU BREVET ET CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE

Diplôme national du brevet
Certificat de formation générale

POST BAC

Brevet de technicien supérieur
Diplômes comptables
Diplôme d'état de conseiller en Économie Sociale et Familiale
Diplôme d'expert automobile
D.E.M.E
D.E.E.S
D.E.E.T.S

CONCOURS ET RECRUTEMENT DE PERSONNELS

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)
Les personnels d'encadrement
Les personnels des bibliothèques
Les personnels ITRF

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

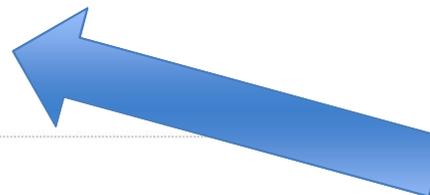
Inscriptions
Epreuves anticipées
Epreuves terminales
Bac 2021 : les enseignements de spécialité dans les établissements de l'académie

CONCOURS SCOLAIRES ET EXAMENS DIVERS

Concours Général des Lycées
Concours Général des Métiers
DELF et DALF
Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'aéronautique
Certificat de préposé au tir
Olympiades de mathématiques
VAE

CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Certification complémentaire
2CA-SH
CAPA-SH
CAFIPEMF
CAFFA
CPLDS
CAPPEI



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



Le portail académique

Concours et recrutement

BARRE DE PARTAGE



Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

S'informer - Se préparer

■ Textes et références

- ↳ Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015
- ↳ Arrêté du 20 juillet 2015 (JO du 22 juillet 2015)
- ↳ Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 (annexes 1 et 2 du BO n° 30 du 23/07/2015)

- ↳ Rapport de jury session 2016
- ↳ Rapport de jury session 2017
- ↳ Rapport de jury session 2018

- ↳ Avis d'examen session 2020
- ↳ Arrêté d'ouverture session 2020

S'inscrire : session 2020

Contact académique

Service DEC 3 - Bureau 127W

Hanane BENYAHIA

03.80.44.86.40

dec3-atoss3@ac-dijon.fr

Les épreuves

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

- se déroule sur deux ans
 - et comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.
- Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare l'épreuve d'admissibilité. Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation.
- Au cours de la seconde année, il se constitue une expertise et se prépare aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules prévus dans le cadre du plan académique de formation.



Le calendrier académique

Dates à retenir

• Pour l'inscription au CAFFA :

- le 30 août 2019 (ouverture du registre d'inscription)
- le 23 septembre 2019 (clôture du registre d'inscription)
- le 24 septembre 2019 (envoi des dossiers complets d'inscription)

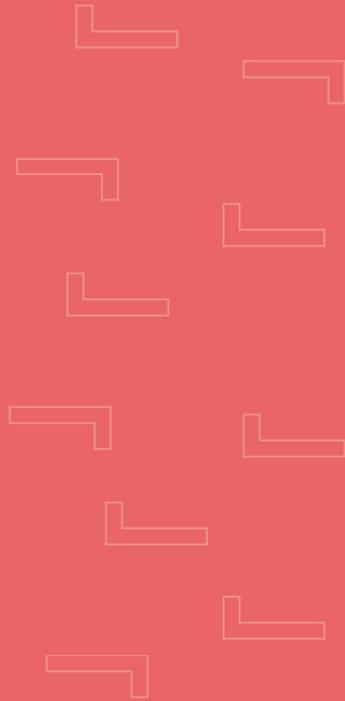
• Pour l'admissibilité :

- le 8 janvier 2020 (envoi rapport d'activité, le cachet de la poste faisant foi)
- du 27 janvier au 14 février 2020 (épreuve d'admissibilité)
- semaine du 17 au 21 février 2020 (publication des résultats)

• Pour l'admission :

- le 25 novembre 2019 (choix de l'épreuve de pratique professionnelle)
- du 13 janvier au 13 février 2020 (épreuve de pratique professionnelle)
- le 10 mars 2020 (dépôt du mémoire professionnel, le cachet de la poste faisant foi)
- du 30 mars au 15 avril 2020 (soutenance du mémoire professionnel)
- semaine du 20 au 24 avril 2020 (publication des résultats)

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



académie
Dijon 
RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

Les épreuves

Les épreuves annuelles

▪ Épreuve d'admissibilité :

- un entretien de 45 minutes avec le jury (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) à l'appui du dossier fourni par le candidat, constitué d'un rapport d'activités de 5 pages maximum (hors annexes) et des rapports d'évaluation administrative et pédagogique.

▪ Épreuves d'admission :

L'admission comporte deux épreuves :

- une **épreuve de pratique professionnelle au choix du candidat** (analyse de séance dans le cadre du tutorat ou animation d'une action de formation) suivie d'un entretien avec les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury ;

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien

- un **mémoire professionnel** (20-30p hors annexes) **et sa soutenance** avec les membres du jury et les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury. C'est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée : 45 minutes dont 30 minutes d'entretien.

▪ Le rapport de jury session 2019 est publié

L'épreuve d'admissibilité

- **Quatre niveaux d'évaluation sont fixés pour chaque critère observable :**
 - Très insuffisant
 - Insuffisant
 - Satisfaisant
 - Très satisfaisant

- **Le rapport d'activité :**
 - Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
 - Qualité formelle du rapport
 - Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
 - Intérêt du dispositif expérimenté
 - Traitement, analyse et interprétation des données recueillies

- **L'entretien :**
 - Qualité de la communication
 - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Mise en perspective, projection dans le métier de formateur

L'épreuve d'admission

L'admission repose sur deux épreuves :

- Une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien :
 - Analyse de pratique
 - OU**
 - Animation d'une action de formation
-
- **Le mémoire professionnel et sa soutenance :**
 - Rédaction du mémoire professionnel
 - Soutenance du mémoire professionnel
 - Echange avec le jury

L'épreuve de pratique professionnelle

- **Quatre niveaux d'évaluation sont fixés pour chaque critère observable :**
 - Très insuffisant
 - Insuffisant
 - Satisfaisant
 - Très satisfaisant

Analyse de pratique et entretien avec le stagiaire	Animation d'une action de formation
<ul style="list-style-type: none">- qualité de l'analyse de la séance ;- dialogue constructif ;- remarques hiérarchisées ;- conseils pertinents et opérationnels ;- pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé	<ul style="list-style-type: none">- traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés ;- ancrage dans le cadre de référence et le contexte de l'exercice ;- capacité à accompagner un collectif professionnel;- utilité des supports et des outils mobilisés

- **L'entretien du candidat avec les examinateurs :**
 - Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire
 - Justification des choix opérés
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire

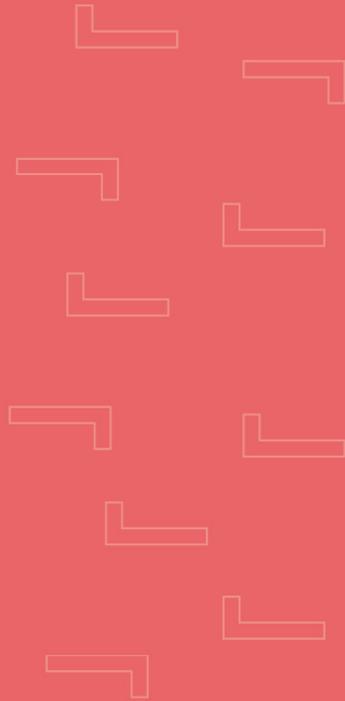
Le mémoire professionnel et sa soutenance

- **Quatre niveaux d'évaluation sont fixés pour chaque critère observable :**
 - Très insuffisant
 - Insuffisant
 - Satisfaisant
 - Très satisfaisant

- **Le mémoire :**
 - Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
 - Qualité formelle du mémoire
 - Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
 - Intérêt du dispositif expérimenté
 - Traitement, analyse et interprétation des données recueillies

- **La soutenance :**
 - Qualité de la communication
 - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Mise en perspective, projection dans les missions de formateur

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



académie
Dijon 
RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA)

*La formation et l'accompagnement des
candidats*

Dates et lieux de formation

En semaine, site de l'INSPE Charles Dumont

■ Préparation FA1 admissibilité :

3 journées de 6h soit 18h (préparation dossier CAFFA et entretien dossier)
encadrées par Sandrine DOURU

- Mercredi 2 octobre 2019 : Le rapport d'activité
- Mardi 12 novembre 2019 : La place du formateur
- Lundi 16 décembre 2019 : Préparation de l'entretien avec le jury

Mercredi 10 juin 2020 : Première réflexion sur le mémoire pour les FA admissibles

■ Préparation FA2 admission :

préparation assurées par Lucie CORBIN et Denis LOIZON

- Mercredi 13 novembre 19 : Préparation à la rédaction du mémoire
- Mercredi 20 novembre 19 : L'entretien conseil et son analyse
- Mercredi 18 décembre 19 : La formation d'adulte et l'analyse de formation
- Mercredi 15 janvier 20 : Préparation à la soutenance du mémoire

Pour information : 2 jours de formation pour FA « Certifiés »

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

